Le crime mystérieux de la forêt du Touquet

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Tandis que certains des policiers qui sont sur l'affaire, s'occupent d'élucider ce point, d'autres travaillent, de leur côté, sur les autres pistes. Certes, leur tâche n'est pas facile.

Tous les parents de la victime, y compris son mari, M. Wilson, ont repassé la Manche lors du transfert du corps et sont restés, depuis, en Angleterre. Ce n'est donc pas après d'eux qu'on peut recueillir des témoignages sur la vie et les habitudes de la décédée. Où trouver, dans ce cas, des renseignements qui pourraient parfois fournir de précieuses indications ? Certes, on a cherché partout, d'après les témoignages formels de M. Matras et de Mlle Lloyd, le satyre de la Forêt. On l'a considéré comme l'assassin. Tout concordait... On n'avait pas tort. Peut-on affirmer, cependant, que c'est de ce côté qu'on trouverait la clé de l'énigme. Nous ne le croyons pas.

On a parlé de reprendre l'affaire à ses débuts, de revoir certains témoins, de les faire préciser. C'est là une mesure qui s'impose.

On a vu dans des cas du même genre bien des surprises révélées par des interrogatoires réitérés. On a vu aussi des pistes fausses données par des personnes intéressées. Qui dit qu'une reprise sérieuse de l'affaire ne donnerait pas plus de résultats que des chasses au fantôme dans la brume, comme celles qui se sont déroulées ces jours derniers.

Si l'enquête est si difficile, en effet, c'est que l'affaire n'en est que plus mystérieuse. Nous avons parlé, le deuxième jour, d'une seconde affaire miss Daniels. Le temps qui passe, les jours qui s'écoulent, nous donnent de plus en plus raison

Nous n'écrirons pas, comme certains de nos confrères l'écrivaient avant-hier : « La fin du mystère de Paris-Plage » ; nous disons que le mystère est aussi insondable qu'au premier jour. Les faits sont là pour affirmer que nous n'avons pas tort.

Marcel POLVENT.

L'affaire rebondit

M. Leluc, commissaire divisionnaire du contrôle de la Sûreté générale, a quitté Paris hier après-midi à destination de Paris-Plage. Cette nouvelle donne lieu de croire que le crime du Touquet ne va faire que rebondir.

Le manœuvre Poncy n'a pas été arrêté à Bruay-en-Artois

Mardi matin, un journal parisien a annoncé que Henri Poncy, que l'on recherche à propos du drame de Paris-Plage, avait été arrêté lundi soir à Bruay-en-Artois et mis immédiatement en cellule. Des jouranux lillois du soir ont reproduit cette nouvelle hier.

Prenant toujours, quant à nous, l'élémentaire précaution de contrôle, la véracité des faits que nous apprenons, nous nous sommes renseignés et avons ainsi appris que l'information relative à l'ouvrier Poncy était entièrement fausse. Il n'a pas été arrêté par la gendarmerie de Bruay-en-Artois

D'ailleurs, ainsi que le dit notre envoyé spécial à Paris-Plage, le signalement du manœuvre ne répond pas à celui de l'homme consigné comme l'assassin.

L'auto d'un Lillois renversa une fillette à Annequin

Lundi, à 21 heures, au moment où la ducasse battait son plein, une conduite intérieure, pilotée par M. Henri Tys, demeurant 24, rue des Jardins, à Lille, venait de la direction de Béthune, quand elle happa avec le garde-boue droit la petite Laurent Noëlla, 7 ans, domiciliée cité de la fosse n. 9. La fillette fut projetée sur le sol, mais fort heureusement, elle ne reçut que quelques petites contusions qui ne présentent pas de plaies sérieuses.

Aussitôt l'accident, les automobilistes s'étaient précipités pour relever l'enfant, qui fut transportée dans un ca voisin, où M. le docteur Maniez, de Beuvry, vint lui prodiguer les premiers soins, avant d'être reconduite chez elle

D'après les dires des témoins, la voiture roulait à une vitesse de 15 kilomètres l'heure et avait klaxonné plusieurs fois avant de traverser la foule.

La gendarmerie de Cambrin a procédé à une enquête.

Pour la famille nombreuse Valenduc de Verlinghem

Les soucriptions que nos lecteurs nous envoient pour la malheureuse famille Valenduc continuent à nous arriver et nous remercions bien vivement tous les généreux donateurs.

Le total des listes précédentes s'élevait à 2.914 fr. 90.

Huitième liste

Mlle Adrienne Dorche, à Valenciennes	20
Anonyme de Bourges (P.-d.-C.)	10
Un lecteur de la Bonjon d'Armentières	5
Une famille d'ouvriers de La Bassée	20
De la part d'une lectrice du « Réveil du Nord »	50
Anonyme de Wingles	20
D. P. à F.R.P.	10
Obole d'une maman pour la santé de ses 6 enfants dont 2 jumeaux, Douai C. B.	10
Anonyme de Denain	10
	155
Total à ce jour	3069 90

Chocolat "Corona"
DELESPAUL-HAVEZ
Le plus nourrissant et le plus demandé pour le goûter des Enfants

Le vol de 700.000 fr. de bijoux à Paris-Plage

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Faillant et ses invités, se mirent aussitôt à visiter la maison dans le détail et constatèrent que toutes les fenêtres étaient restées ouvertes, ainsi qu'une porte du rez-de-chaussée donnant sur un escalier de service conduisant à la cuisine. Fait bizarre, les meubles n'avaient pas été fouillés, à l'exception d'un secrétaire appartenant à Mme Faillant, duquel les visiteurs nocturnes avaient enlevé : 1°, un sac à main contenant 1.400 francs en billets de banque ; 2° une somme de 15.000 francs en billets de banque de 1.000 fr. ; 3° une barrette de perles et brillants d'une valeur de 12.000 fr. ; 4° une bague en or, chevalière, marquée M.T.F., valeur 800 francs ; 5° une bague Onix, 5 carats, de 70.000 fr. ; 6° une paire de boutons de manchettes en or ; 7° une bague platine avec rubis de 9 carats et un brillant, valeur 100.000 fr. ; 8° une bague platine et saphir de 8 carats, valeur 72.000 fr. ; 9° une croix en saphir montée platine, valeur 23.000 fr. ; 10° une montre-bracelet montée sur brillants, une valeur de 17.000 francs.

Les bijoux de Mme Bellaigue, d'autre part, avaient aussi disparu. Dans la chambre de l'invitée, on avait enlevé : 1° une bague platine et brillants 12 carats, valeur 235.000 francs ; 2° une alliance en or avec inscription intérieure : J.C. Bellaigue H. Rollant-Gosselin, 6 mai 1924, de 200 fr. ; 3° une bague de dame avec rubis valeur 120.000 fr. ; 4° une montre-bracelet montée sur platine et brillants, d'une valeur de 12.000 fr. ; 5° une bourse en or, valeur 10.000 francs.

Le montant du vol avait donc été au total de 700.000 francs de bijoux et de numéroire.

Chose curieuse, le personnel était dans la maison et n'avait entendu aucun bruit insolite, ni rien remarqué d'anormal.

A la première heure, M. Faillant avisa du vol M. Letort, commissaire de police de Paris-Plage à qui il portait plainte. Le magistrat prévint à son tour M. Liger, commissaire spécial à Boulogne ainsi que la police mobile de Lille qui envoya immédiatement l'inspecteur Mariani qui s'occupera spécialement de la mystérieuse affaire.

Une prime de 50.000 francs

L'enquête est en cours. De nouveaux policiers sont arrivés à Paris-Plage, renforçant les forces qui y séjournaient déjà pour le crime du Touquet.

M. Faillant a fait connaître à M. Letort, commissaire de police, qu'il offrait une prime de 50.000 francs à quiconque arrêterait ou ferait connaître le ou les auteurs de l'étrange cambriolage.

Cette affaire nouvelle, comme bien l'on pense, n'est pas pour dissiper les inquiétudes qui régnaient déjà parmi les hôtes de la luxueuse station estivale.

M. P.

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FETES 64, Grande-Place, Lille.

Mrs Margaret Beaven, lord-maire de Liverpool, rendra visite dimanche 3 juin, à Givenchy-lez-La Bassée

On sait que la ville de Liverpool (Angleterre) est la marraine de la commune de Givenchy-les-La Bassée (Pas-de-Calais) et qu'elle aida beaucoup au relèvement de cette commune dévastée par la guerre.

Dimanche 3 juin, Mrs Margaret Beaven, lord-maire de Liverpool, accompagnée de notabilités anglaises et des anciens lord-maires, rendra visite à Givenchy.

Mrs Margaret Beaven, qui s'occupe beaucoup d'œuvres sociales, arrivera de Paris, dimanche prochain et descendra avec sa suite à la gare de Béthune au train de 10 h. 53 et sera saluée par M. Buisine, maire de Givenchy et M. Stirn, sous-préfet de Béthune.

La lord-maire de Liverpool se rendra aussitôt à Givenchy où elle doit s'occuper, avec la municipalité, de la création d'une maison de retraite pour les vieillards, avec le concours des communes voisines. Elle assistera également à un déjeuner qui sera servi dans le hall du Mémorial que la municipalité de Liverpool a fait construire en commémoration des soldats de la 53e division britannique tombés sur les champs de batailles pendant la grande guerre.

Les habitants de Givenchy accueilleront certainement avec grande joie l'idée généreuse de la ville de Liverpool.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

La réorganisation de l'aéronautique au Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis hier matin en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue, président de la République

Le Conseil des Ministres, qui a duré de 10 heures à 11 h. 30, a été consacré à l'expédition des affaires courantes et à l'examen d'un plan d'organisation de l'aéronautique dans la métropole et aux colonies.

JEUDI PROCHAIN : LE REMPLACEMENT DE M. FALLIÈRES ; LA DÉCLARATION MINISTERIELLE.

Au cours du Conseil de Cabinet de jeudi prochain, les ministres s'entretiendront de l'ordre du jour des Chambres, du remplacement de M. Fallières et de la suite à donner à la demande d'interpellation de M. Walter, député alsacien, tendant à remettre en liberté les deux députés autonomistes récemment condamnés.

C'est également au cours des Conseils de la semaine prochain, que le Président du Conseil donnera connaissance à ses collègues de la déclaration ministérielle qu'il fera devant les Chambres.

Deux cyclistes grièvement blessés à Roubaix

L'UN FUT RENVERSÉ PAR UN CAMION-AUTOMOBILE

M. Joseph Plouvier, tisserand, demeurant à Wattrelos, rue de Bek, 8, se rendait à vélo à son travail, vers 7 heures. Arrivé près du pont du chemin de fer de la rue de Mouvaux, M. Georges Plouvier voulut doubler une voiture qui stationnait le long du trottoir. Il s'engagea donc sur la partie gauche de la chaussée, sans tenir compte d'un tramway D-1, qui arrivait en sens inverse.

Malheureusement, le tramway masquait un camion-automobile, chargé de charbon, qui roulait parallèlement au tramway.

Quand le chauffeur, M. Salembier Maurice, demeurant à Wattrelos, rue de Mouscron, aperçut le cycliste, le choc était inévitable. Malgré un violent coup de frein, le lourd véhicule tamponna le tisserand. Sous le choc, M. Plouvier fut projeté à terre et le camion-automobile, chargé de 2 tonnes 1/2 de charbon, lui passa sur le corps. On s'empressa immédiatement autour de la victime. Le chauffeur du camion enleva le blessé, qui perdait son sang en abondance par le nez et les oreilles.

Transporté à la pharmacie Lovigny, au coin de la rue de l'Alouette et de la rue du Grand-Chemin, M. Plouvier reçut les soins de M. le docteur Autelzge, appelé d'urgence. Le praticien constata une très forte commotion cérébrale. Il fit transporter immédiatement la victime à l'Hôpital « La Fraternité ». Son état est très grave.

L'AUTRE FUT TRAINÉ PAR UNE AUTO SUR PLUS DE 40 MÈTRES

M. Louis Fremeau, maçon, demeurant 26, rue de Thionville, à Croix, roulait vers 15 h. à bicyclette, boulevard de la République, à Roubaix. Arrivé à hauteur de la maison qui porte le n° 74, il fut happé par la poignée de la portière de l'automobile appartenant à M. Delahousse Louis, administrateur de la Société « Le Filé », rue de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix.

Le malheureux cycliste fut traîné jusqu'au pont du canal. Là, des paveurs, voyant l'auto qui trainait le corps du malheureux cycliste, se mirent en travers de la rue.

Le chauffeur s'aperçut alors de l'accident. Quand la voiture se fut arrêtée, M. Fremeau avait perdu connaissance. On le transporta immédiatement à la clinique du docteur Descarpentries. Le praticien releva une fracture du bras et des plaies multiples sur tout le corps. Une radiographie sera faite aujourd'hui pour examiner les blessures de la tête. L'état du blessé est très grave.

Un pénible incident au Congrès national des Anciens d'Orient

FRAPPÉ D'UN TRANSPORT AU CERVEAU M. GOUIN, LEUR PRÉSIDENT D'HONNEUR, A DU ÊTRE TRANSPORTÉ DANS UNE MAISON DE SANTÉ DE LILLE.

Nous avons rendu compte de la grande et belle manifestation qui, samedi et dimanche dernier, s'était déroulée à Lille, chez les Anciens Poilus de l'Armée d'Orient.

Le Congrès s'était passé normalement et rien ne pouvait laisser supposer l'accident qui, après le banquet, présidé par le Maréchal Franchet d'Espérey, devait surprendre l'un de ses membres.

M Gustave GOUIN, chef de bureau à la Mairie de Marseille, nommé samedi dernier Président d'honneur, fondateur de la Fédération nationale des A. C. d'Orient et ce, en raison des immenses services rendus par lui au groupement depuis 10 ans, a été atteint d'un transport au cerveau, à l'issue du banquet, au cours duquel d'ailleurs il avait pris la parole.

M. Gustave Gouin nous avait, à nous-mêmes, déclaré samedi à midi, combien il se sentait mal. Très fatigué, le dévoué président fondateur du Groupe de Marseille, avait néanmoins voulu accompagner ses amis au Congrès de Lille et expliquer personnellement à ceux-ci les causes d'un incident qui était survenu à Marseille, au cours d'une manifestation antérieure et récente.

M. Gouin a été dimanche soir conduit dans une maison de santé de Lille, où il reste en traitement. Il nous a été impossible hier d'obtenir de ses nouvelles, mais nous croyons savoir que l'état du malad n'est pas incurable et qu'après un moment de repos et de soins, le président d'honneur des « Anciens d'Orient » pourra rentrer dans sa famille à Marseille.

Mme Gouin, qui avait accompagné son mari à Lille, est retournée chez elle.

Rappelons, enfin, que M. Gouin à propos des incidents de Marseille, avait été convoqué par M. Poincaré, Président du Conseil des Ministres, avec qui il devait se rencontrer aujourd'hui même.

LES ANCIENS COMBATTANTS D'ORIENT ONT VISITÉ LA RÉGION D'ARRAS

Les anciens combattants d'Orient, qui ont tenu à Lille, samedi et dimanche, leur congrès national, ont fait, lundi, une excursion en autocars dans le Pas-de-Calais.

Ils ont quitté Lille à 8 heures en autocars. A Lens, ils ont été reçus par l'Administration municipale, puis par la direction des Mines de Lens. Les anciens combattants d'Orient ont pu ainsi se rendre compte de la reconstitution de la ville et des mines les plus dévastées de la guerre.

Après avoir déjeuné à Lens, les anciens d'Orient ont pris la direction des champs de bataille de l'Artois. Ils ont ainsi accompli le pèlerinage de Lorette, de Souchez, de Carency, d'Ablain-Saint-Nazaire et de Neuville-Saint-Vaast.

C'est ainsi que se clôtura l'important congrès des poilus d'Orient venus à Lille de tous les coins de France.

Ajoutons que le prochain congrès national se tiendra en 1929 à Nantes.

Les Festivités de l'Epeule

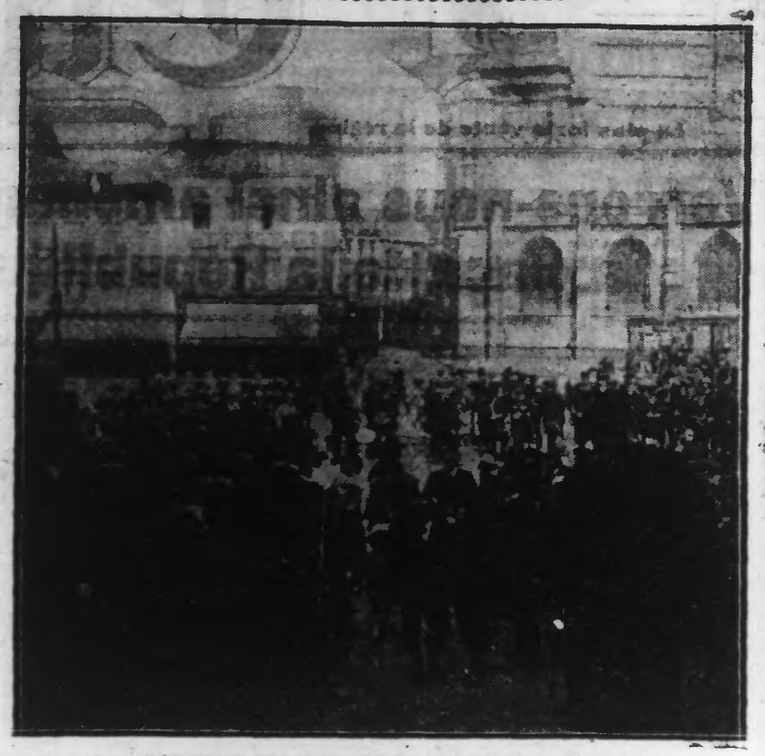

RÉCEPTION DES JUBILAIRES A LA MAIRIE DE ROUBAIX

Elles ont pris fin, dans l'animation générale. Elles ont connu un très beau succès et leur souvenir sera durable. La réception à la mairie des sept ménages jubilaires marque surtout, une date.

La foule a acclamé ces vétérans du travail, qui, en ces journées d'apothéose, voyaient réunis, autour d'eux, leurs enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants.

Nous avons pu prendre la photographie à leur descente du landau fleuri, d'une famille jubilaire, que M. Lebas, maire de Roubaix, vient d'accueillir, au pied du perron de l'Hôtel de Ville de Roubaix.

La mort mystérieuse d'une jeune fille à Roubaix

L'enquête relative à la mort de Mlle Valentine Dujardin a été continuée au cours de la journée d'hier par M. Flament, commissaire de police, chef de la sûreté. Elle n'a pas encore donné de résultats.

Nous avons dit que l'on doit écarter la possibilité de l'intervention d'un médecin. C'est parmi les « faiseuses d'anges » qui peuvent se trouver dans les environs du café Baty qu'il convient de rechercher. Et c'est par là que la Sûreté opère.

Des bruits ? Il en circule de plus en plus. D'abord, des lettres anonymes. On ne peut accepter, celles, nombreuses, qui sont adressées au magistrat chargé de l'enquête, que sous les plus expresses réserves. Elles ne contiennent, du reste, que des impressions, mais rien de précis. On parle aussi, dans le quartier, de propos qui auraient été tenus par Mme Baty, en certaines circonstances. Mais, encore une fois, rien de précis. Des racontars et c'est tout.

Le magistrat enquêteur ne peut évidemment tenir aucun compte ni de lettres vagues, ni de propos tenus et qui, du reste, ne se rapportent pas directement à l'affaire. On met en parallèle la conduite de Mme Baty, qui s'est dévouée à une personne malade, avec les vagues bruits qui se répandent contre elle sans suffisantes prédisions. M. Flament a entendu hier certains employés de la Filature de la Redoute, où Mlle Valentine Dujardin était chef du service du courrier.

Des dépositions ont été reçues qui n'ont rien apporté, permettant de déterminer les relations de Mlle Dujardin. La jeune fille avait un ami, un ami marié et père d'un enfant. Elles ont représenté Mlle Dujardin comme tout à fait sérieuse, plutôt timide. Et toutes sont surprises d'une affaire aussi grave, que rien ne faisait prévoir.

M. Flament a interrogé, également, le concierge de la Filature de la Redoute qui, lui non plus, n'a pu rien dire qui soit de nature à aider la police dans ses différentes recherches.

Or, il est certain que si Mlle Valentine Dujardin a succombé à des manœuvres criminelles, elle avait un ami Son fiancé ne pouvant être en cause, quel était cet ami ?

Sans précisions exactes, nous croyons savoir cependant qu'il est connu. Il est connu de personnes nombreuses, qui en savent long, mais qui ne se découvrent pas. Il ne suffit pas de placer sur une porte, à la faveur de la nuit, un papillon portant le mot « séducteur », il faut, dans une affaire de cette gravité, aider ceux qui sont chargés de faire la lumière.

Il est possible que l'ami de Mlle Dujardin soit entendu aujourd'hui par M. Flament. Que sortira-t-il de cet interrogatoire ?

La mort mystérieuse d'un bébé à Valenciennes

Nous avons relaté hier, les circonstances dans lesquelles le Parquet de Valenciennes avait été amené à ouvrir une enquête sur la mort d'un bébé d'un an dont le père, François Denoyelle, demeure rue Jean-Jaurès à Petite-Forêt. Celui-ci avait avoué avoir exercé des violences sur son enfant, qui avait succombé, dit-on, en décembre dernier, à une hémorragie interne.

M Dejean de la Batie, juge d'instruction, a lancé un mandat d'amener contre François Denoyelle, qui a été arrêté par la gendarmerie et écroué à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Un formidable incendie à Lomme-lez-Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il était 23 h. 20 quand un voisin, M. Marquant, brasseur, aperçut les premières flammes. Immédiatement alors M. Marquant donna l'alarme ; la sirène retentit lugubrement dans la commune endormie et quelques minutes après la compagnie des sapeurs-pompiers de l'endroit arrivait sur les lieux du sinistre, commandés par le capitaine Lamy. Tandis que les soldats du feu cherchaient à obtenir de l'eau, qui ne leur parvint qu'assez difficilement au début, le brigadier de gendarmerie Strique, aidé de ses hommes ; les agents, assuraient le service d'ordre.

Les habitants, d'autre part, ne restaient pas inactifs. M. Hedant sauvait la comptabilité du bureau, ainsi qu'un coffret contenant une assez forte somme d'argent, M. Devroat, réussissait à mettre en lieu sûr des vaches affolées ; une autre personne encore retirait de l'incendie qui commençait à flamber, deux chevaux de valeur.

Les sapeurs pompiers de Lomme, réussissaient à ce moment à avoir l'eau voulue et de leurs cinq lances inondaient le foyer très combustible qu'était la paille, les grains et la mélasse dont les fûts par instants éclataient.

D'immenses flammes, qu'on voyait de Lille, embrasaient le ciel, des fusées multicolores s'élevaient et rappelaient un peu le feu d'artifice qui, 24 heures auparavant avait attiré, des milliers de curieux à quelques kilomètres du sinistre.

LES SAPEURS POMPIERS DE LILLE VIENNENT RENFORCER CEUX DE LOMME

A 23 heures, les sapeurs-pompiers de Lille, alertés, arrivaient à leur tour commandés par MM. le commandant Crombez, le capitaine Viseur, le lieutenant Leleu. Tandis que ceux de Lomme attaquaient l'incendie par la rue Jean-Jaurès, les sapeurs de Lille, s'employaient du côté de l'Avenue de Dunkerque à préserver les maisons voisines.

Eteindre, il n'y fallait pas songer ; le devoir des soldats du feu était de laisser brûler mais d'empêcher l'incendie de s'étendre. C'est ce qu'ils firent durant toute la nuit.

Au fur et à mesure que le temps passait, l'incendie faisait rage, les poutres des bâtiments s'effondraient ; les machines agricoles, les batteuses, les faucheuses furent bientôt ensevelies sous les décombres. Aux environs du sinistre une fumée épaisse, prenait à la gorge ; des étincelles volaient et menaçaient de porter l'incendie ailleurs.

Enfin, à minuit tout danger paraissait écarté.

LES DEGATS

M. Catry que nous avons pu rencontrer nous a déclaré sa peine. Une vingtaine d'ouvriers étaient occupés chez lui. Il espère pouvoir réussir à leur procurer du travail mais il compte aussi sur ses voisins qui eux, n'ont pas trop souffert.

M. Catry, couvert par des assurances, évalue les dégâts entre dix huit cents à deux millions de francs.

LES PERSONNALITÉS PRÉSENTES

Sur les lieux du sinistre, on a constaté la présence de MM. Delières, adjoint au maire de Lomme ; Salengro secrétaire général de la Mairie ; Martin, conseiller municipal de Lambersart, Defives, ancien adjoint de cette ville.

La grève de l'usine Sion à Halluin est-elle sur le point de prendre fin ?

Nous avons publié hier la réponse que M. Sion avait faite à M. Danset, président de l'Amicale des Anciens Combattants d'Halluin.

Voici les lettres qui ont été échangées entre M. Ley et MM. Sion et MM. Sion à M. Gaston Danset :

A Messieurs Sion frères,
22, rue de la Procession, Halluin.

Messieurs,

Nous avons pris connaissance de la lettre qui a été adressée à M. Robert Sion par les Anciens Combattants d'Halluin.

Nous notons que cette intervention a eu lieu sans aucune influence syndicale et qu'il n'est fait appel qu'au bon sens et à la générosité de M. Robert Sion.

Dans ces conditions, nous ne nous opposons pas à ce que vous donniez satisfaction à la demande des Anciens Combattants d'Halluin.

Veuillez agréer, Messieurs, nos sincères salutations.

L'administrateur-délégué,
Signé : D. LEY.

Halluin, le 28 mai 1928.

A Monsieur Gaston Danset,
Président de l'Amicale Halluinoise
des Anciens Combattants
28, rue de la Gare, Halluin.

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 26 mai 1928, nous vous remettons copie de celle qui nous a été adressée par M. Ley, administrateur-délégué de la Commission intersyndicale de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing, en date du 28 mai 1928.

Puisque nous y sommes autorisés, nous avons l'honneur de vous aviser que, dorénavant, les ouvriers — dont un métier sur deux serait arrêté pour cause de casse involontaire ou attente à trame — recevront une indemnité de 0 fr. 45 l'heure.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour Sion frères, Signé : Robert SION.

Dans la soirée, notre correspondant d'Halluin nous a informé qu'une réunion des grévistes s'était tenue à la Maison du Peuple, à Halluin.

Les ouvriers ont décidé d'attendre une confirmation écrite des propositions faites dans la lettre adressée à M. Danset.

Le Congrès national Socialiste

L'ÉLABORATION D'UNE RÉSOLUTION UNIQUE

La Commission des résolutions, nommée par le Congrès socialiste pour examiner les diverses motions de politique générale en présence s'est mise d'accord hier matin, après un long échange de vues, pour confier à une sous-commission le soin de rechercher les possibilités d'élaboration d'un texte unique en prenant pour base la motion Séverac-Zyromski. Cette décision a été prise par 19 voix contre 12. La sous-commission ainsi nommée s'est immédiatement réunie. Elle est composée notamment de MM. Léon Blum, Vincent Auriol, Séverac, Bracks, Zyromski et Renaudel. Elle a siégé sans désemparer toute la journée.

Dans la soirée on annonçait qu'on s'était mis d'accord sur un texte transactionnel d'unanimité qui paraît susceptible de rallier l'immense majorité du Congrès. Quelques instants plus tard, MM. Léon Blum, Renaudel, Vincent Auriol, Bracke, Séverac et Zyromski rejoignaient, en effet, le local de la commission, après un dernier échange de vues assez animé, celle-ci décidait de soumettre ce texte à l'approbation de l'assemblée. La solution de conciliation préconisée par M. Léon Blum semble donc devoir triompher en dernier ressort.

La Brasserie se modernise

Les nombreux Lillois qui fréquentent le centre de la ville n'ont pas manqué de remarquer que le Siège Social et les bureaux des Brasseries Motte-Cordonnier sont maintenant transférés dans un vaste immeuble à l'angle du boulevard de la Liberté et de la rue de Tenremonde.

L'extension et l'activité toujours plus grandes des affaires de cette Brasserie, très moderne malgré la date si lointaine de sa fondation, nécessitaient en effet une installation beaucoup plus large de ses services.

D'autre part, l'on comprend que la firme Motte-Cordonnier, la plus importante Brasserie de fermentation basse du Nord de la France, ait voulu mettre à la disposition du public des bureaux vastes et bien organisés, et il est bien évident que les nombreux clients, locataires et fournisseurs de cette importante maison ne manqueront pas d'apprécier les facilités nouvelles que leur donne la situation très centrale de ses bureaux, où nous savons qu'ils trouveront toujours l'accueil le plus courtois et le plus empressé.

La prochaine note de M. Kellogg au sujet du pacte contre la guerre

La nouvelle note que M. Kellogg se propose d'adresser aux puissances reprendra sous une forme légèrement modifiée, la première formule et proposera peut-être d'inscrire dans un préambule une allusion à la sauvegarde des obligations internationales existantes.

En ce qui concerne la rupture du pacte par la violation d'un signataire, il est probable que la note suggèrera un document annexe, spécifiant que les signataires recouvreront leur liberté d'action envers tout partenaire qui viendrait à être impliqué dans une guerre.

Quant aux diverses autres réserves suggérées, l'opinion paraît prévaloir au département d'État qu'elles seront simplement passées sous silence, puisque les gouvernements semblent désormais d'accord pour reconnaître qu'elles sont implicitement contenues dans le texte proposé par M. Kellogg et qu'il est inutile par conséquent, d'en faire l'objet de clauses explicatives.

FEUILLETON DU 30 MAI 1928. — N° 45

le VIADUC DE CHABENET

GRAND ROMAN D'AMOUR PAR SYLVAIN DÉGLANTINE

Car enfin je ne vois pas qui peut vous donner tant sujet d'affliction ? N'avez-vous pas ici tout ce qu'il faut pour être heureuse ?

— Au point de vue matériel, peut-être. Mais la véritable vie est celle du cœur, et sous ce rapport...

— Allons, dites.

— A quoi bon, vous n'admettriez pas mes raisons, vous ne sentiriez pas la plaie que je pourrais vous découvrir.

— Me croyez-vous donc insensé et sot ?

— Loin de là, mon père ; mais nous ne voyons pas les choses sous un même jour, et mes chagrins résultent précisément de l'opposition de nos caractères. Toute déclaration sur ce point ne servirait qu'à envenimer davantage nos relations. Elles sont déjà assez loin d'être celles qui doivent exister entre un père et sa fille.

— Eh quoi ! Douteriez-vous de mon affection ?

— En aucune façon. Cependant les gages que vous m'en donnez sont assez rares.

— Oui, je suis un peu brusque peut-être, un peu rude, ce qui ne m'empêche point de vous aimer au fond, quoi que vous en disiez.

— J'en suis heureuse, mais d'ordinaire la véritable affection ne demeure pas stérile. Or, je ne vois pas trop...

— Si vous le prenez sur ce pied, vous conviendrez que je suis moi-même à attendre la preuve de votre amour filial.

Une subite colère a gonflé les narines de la jeune fille.

La passivité qui lui vient de sa mère lui a fait supporter jusqu'ici en silence de nombreuses peines.

Mais elle tient aussi trop du comte pour ne point conserver de son martyre un ferment de révolte prêt à déferler au premier choc.

Et M. de Prémusat vient de provoquer lui-même l'explosion.

Les d'allusions, les angoisses, les vexations, les indignations contenues, toute une lie de souffrances bouillonne dans le cœur de Rolande, pour irrupter au dehors en plaintes violentes.

— La preuve de mon amour filial, s'écrie-t-elle, osez-vous me la demander ? Ne vous l'ai-je pas donnée en demeurant ici après ce qui s'est passé, en vous épargnant la sommation, — je suis majeure, — ou encore le scandale d'une fuite ?

Et pour me livrer à quel supplice ? Toujours devant mes yeux le visage courroucé d'un père qui ne pardonne pas... quoi ? de n'avoir point voulu me livrer en objet de trafic à l'homme que j'avais mille raisons de détester. Toujours la parole cinglante, le regard glacial, qui répriment au fond de mon cœur les élans d'une tendresse dont la compression me fait tant souffrir.

Et vous me demandez ce qui me contrarie, pourquoi j'ai pleuré ; vous insinuez que je possède ici tout ce qu'il faut pour être heureuse ! Mais indiquez-moi, je vous prie, toutes les sources de bonheur que vous avez fait jaillir à ma porte, rendez-moi palpables ces trésors d'amour paternel que vous dites enfermés sous votre rudesse. Je regarde, je cherche et je ne vois rien, rien. Et voilà des années que je souffre, que je pleure... Vous vous apercevez aujourd'hui seulement que j'ai les yeux rouges, et vous trouvez extraordinaire que je doute de votre affection !

— Qu'entends-je ? Oubliez-vous que vous me devez le respect ?

— Nul'ement, et mon abnégation en est la meilleure preuve. Néanmoins, vous ne me ferez pas dire que vous avez eu pour moi les égards, la sollicitude, la tendresse que j'étais en droit d'attendre de vous, et qui peut provoquer chez l'enfant, dans une certaine mesure, le sacrifice d'intérêts personnels à la cause d'un père. Vous ne pouvez pas vous enorgueillir d'avoir rempli vis-à-vis de moi votre tâche !...

— Ma fille !...

— A moins que ce ne soit en me dotant de madame Bougron, ajoute Rolande avec un rire aigu, nerveux, un rire de folle.

D'ordinaire le comte se serait redressé sous l'offense ; il aurait lancé l'anathème et claqué les portes.

Et cependant, il reste là, affaissé sur sa chaise, méditatif.

Ainsi, les paroles de sa fille s'accordent à celle de la mère Larançay pour le condamner.

De la douceur, de la tendresse, du soleil dans ce cœur d'enfant, qui se consume de chagrin, et peut-être...

Oui, il a fait fausse route, c'est sa faute si tant de beaux partis ont été refusés, s'il n'a pas déjà un petit-fils à faire sauter sur ses genoux.

Et dans un besoin de faire supporter à quelqu'un une partie des responsabilités, le nom qui vient d'être prononcé donne une direction aux sourdes rages qui grondent en lui.

Si les choses ont si mal tourné, il faut en rejeter la cause sur Mme Bougron. Elle l'a mal conseillé, induit en erreur. C'est sa faute, à elle, à elle seule.

— Je vous en prie, ne m'accablez pas ainsi, continue-t-il avec une émotion vraie dans la voix.

Puis, après un nouveau silence :

— Vous avez donc bien à vous plaindre de votre gouvernante ?

— Si j'ai à m'en plaindre... Etes-vous donc si peu clairvoyant qu'il me faille vous faire toucher du doigt les plaies dont je souffre par lle. Est-il rien qu'elle ne tente pour déflorer les rares joies mergées de l'uniformité grise où je vis, pour étouffer les grandes idées, les beaux sentiments par lesquels je me sens vraiment noble, vraiment digne du nom que je porte ?

Voyez donc un peu la vie qu'elle me fait ? Pas un mot, pas un geste de moi qui ne soit aussitôt l'objet d'une réprimande aigre, humiliante, injustifiée. Nulle liberté, si ce n'est celle de rester emprisonnée dans ce château, sans distraction sans affection, sans perspective de temps meilleurs, à gémir sur une jeunesse qui s'étiole, pauvre fleur écrasée sous son pied barbare.

C'est une méchante femme à laquelle il faut un souffre-douleur, et qui n'a rien trouvé de mieux que de s'en faire un dans l'enfant confiée à ses soins. Vous parlerai-je du rôle odieux joué par elle au cours des événements qui ont achevé de briser ma vie ? De quelles lâchetés ne s'est-elle point rendue coupable pour noircir à vos yeux le vaillant méconnu dont la seule pensée ranime encore mon agonie, pour l'empêcher de m'arracher à ses griffes ?

Sans elle, vous n'auriez pas eu pour moi tant de rigueur ; peut-être auriez-vous consenti...

Vous dites ?

— Oh ! ne vous courroucez pas, ce n'est qu'une illusion, j'ai la fierté de mon malheur... Et pour en revenir à Madame Bougron, j'avais une amie d'enfance, une amie sincère qui venait parfois mêler sa fraîche gaieté à mes tourments, remonter mes défaillances, pleurer avec moi, me donner enfin un peu de cette affection dont on me prive, dont j'ai besoin. Ça lui faisait mal de voir une main compatissante panser ainsi mes blessures qu'elle s'ingéniait à me faire au cœur. Elle a calomnié cette amie auprès de vous, elle vous l'a fait chasser d'ici, sans égards, sans respect, par une injure...

Il n'est personne qui m'aide à supporter maintenant les peines dont elle m'accable avec un acharnement croissant, le martyre que j'en dure depuis tant d'années, depuis que ma bonne mère est partie, me laissant seule, à la merci de cette femme sans autre consolation que celle de m'agenouiller chaque jour devant son portrait, et de la prier de m'appeler là-haut vers elle...

Rolande s'est arrêtée, des larmes jaillissent de ses yeux.

— Et ce qui me donne par-dessus tout sujet de chagrin, poursuit-elle d'une voix entrecoupée de sanglots, c'est de vous sentir éloigné de moi par celle qui me torture, c'est de vous voir la seconder dans son œuvre infâme... Oh ! père, père, pardon de vous parler ainsi. Mais pourquoi m'avez-vous délaissée, pourquoi n'avez-vous pas voulu que je sois votre joie, vous que je ne puis m'empêcher d'aimer, malgré tout ce que vous me faites souffrir ?

Elle se tait de nouveau : on a frappé à la porte.

M de Prémusat va ouvrir, sans pouvoir surmonter l'émotion qui le fait trembler...

— Que voulez-vous ? demande-t-il à la femme de chambre, debout dans le couloir.

— Madame Bougron vient d'arriver. Elle voudrait parler à monsieur le comte.

— C'est bien, dites-lui de monter ici.

Un instant après, la gouvernante pénètre dans la chambre

Elle revient d'Anjoin, son pays natal, où elle va passer quelques jours chaque année.

Elle n'a pas encore eu le temps de retirer sa capeline, et ses bagages gisent devant le perron du château

— Bonjour, monsieur le comte, bonjour, mademoiselle dit-elle en saluant très bas.

Puis, d'un ton rogue, en s'apercevant que Rolande est en larmes :

(A Suivre)